



Dans ce numéro



COURRIER

Position de la DAP sur les nouveaux postes au CHUV **2**



CULTURE

L'été de l'Académie de musique **3**



EMPLOI

14 postes vacants **4**



CONSEIL D'ETAT

Décisions de la quinzaine **6**



BOUQUINER

La lutte de Willy Fruttiger **8**

Service minimum

Normalement, *La Gazette* a seize pages. Pause estivale oblige, ce numéro et les deux suivants assurent un service minimum sur huit pages. Avec la publication intégrale du *Bulletin des postes vacants* et les décisions du Conseil d'Etat. Suivant le rythme habituel de parution, deux fois par mois.

«Surcharge/pénibilité»: des actions rapides

Mener une action ciblée, rapide, pour réduire les effets de la pénibilité du travail dans les situations les plus aiguës, tel est le but de cette démarche qui demande la participation active de chacun.

Lancé en septembre dernier par le Conseil d'Etat, ce projet est mené par l'Etat; les représentants des syndicats y participent pour soutenir les revendications du personnel. Il vise à proposer des actions rapides pour les secteurs les plus touchés par le problème de la pénibilité, dans l'ensemble de l'administration cantonale. Des rapports ont déjà été établis, notamment pour le CHUV et la police cantonale.

Le groupe de contact constitué pour mener à bien ce projet est présidé par le chancelier Vincent Grandjean. Il comprend d'une part des représentants de l'Etat (Nicole Golay, déléguée au Bureau de l'égalité – Stéphane Robert, responsable du Bureau de réinsertion professionnelle – Pierre-Alain Uberti, vice-chancelier), et d'autre part des représentants des syndicats et des associations du personnel (Jean-François Périsset et Christian Rapin, FSF – Françoise Burri, Pierre-Yves Oppikofer et Philippe Martin, SSP – Henry W. Isler et Didier Jaccottet, SUD).

Le coordinateur de projet, Dominique Aubert, reçoit les rapports et les soumet au groupe de contact. Si nécessaire, il prépare une rencontre paritaire, entre la hiérarchie et les employés, destinée à proposer des mesures favorables. Celles-ci sont ensuite transmises au groupe de contact, qui les examine avant de les transmettre au Conseil d'Etat pour décision, par l'intermédiaire du comité de pilotage «politique sociale du personnel» des réallocations. Le groupe de contact assure ensuite le suivi de la mise en



Dominique Aubert, coordinateur du groupe de contact «Surcharge/pénibilité»

PHILIPPE WAEDER

œuvre des mesures qui ont été adoptées par le Conseil d'Etat.

La démarche est organisée de telle sorte que la confidentialité est garantie. Pour cela, aucun rapport n'est transmis à la hiérarchie et il ne le serait qu'après accord explicite des signataires.

Tout collaborateur de l'Etat qui estime que son secteur est surchargé ou que les collaborateurs qui y travaillent sont victimes de pénibilité chronique peut donc contacter confidentiellement le coordinateur de projet (adresse: M. D. Aubert, Chancellerie d'Etat, Château cantonal, 1014 Lausanne) ou un des syndicats ou associations du personnel (adresses: FSF, av. des Allinges 2, case postale 27, 1000 Lausanne 19 / SUD, case postale 822, 1000 Lausanne 9 / SSP, Section Vaud, case postale 1324, 1001 Lausanne).

Pierre-Alain Uberti, vice-chancelier



Forum du CEP: 3 supplémentaires

Le 9 juin dernier, le Centre d'éducation permanente (CEP) organisait son premier forum intitulé **Le travail sens dessus dessous** (voir *La Gazette* N° 38 du 3 mai). Pour répondre au succès enregistré lors de cette première édition, trois supplémentaires sont prévues le 3 septembre et les 5 et 6 octobre prochains. Ces journées sont ouvertes aussi bien aux personnes qui utilisent couramment les nouvelles technologies de l'information qu'à celles qui en sont plus éloignées.

Alors n'hésitez pas à vous inscrire rapidement – il ne reste plus que 40 places sur les trois jours – au CEP, tél. 021/648 77 55.



A vendre: scooter Yamaha, 50 cm³, permis F/2 places, neuf (84 km). Pneus hiver/été neufs. Prix d'achat: Fr. 3'990.–. Vendu: Fr. 3'500.– (prix à discuter). Tél. 021/729 96 68 dès 19h.

A vendre: 5 armoires «rothèques», pour dossiers ou classeurs fédéraux, larg. 83, prof. 86, h. 200. Excellent état. Prix à discuter. Tél. 021/316 32 02 ou 316 32 22.

A remettre: place de parc dans un parking couvert et surveillé à la place du Tunnel, Lausanne. Fr. 180.–/mois, libre de suite ou à convenir. Tél. 079/464 56 24.

Cherche: appartement de 2-3 pièces, quartier Pully-La Rosiaz (de préférence). De suite ou à convenir. Tél. 076/397 05 70.



Editeur: Etat de Vaud.

Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.

Rédaction: Dominique Guindani, Laurent Kleiber, Philippe Anhorn, Isabel Balitzer Domon, Françoise Cottet, Jacqueline Decurnex, Chantal Epiney, Catherine Lavanchy, Christine Matthey Desaulles.

Ligne graphique: Fabio Favini.

Impression: Presses centrales Lausanne.

Toute correspondance est à adresser à *La Gazette*, place du Château 6, 1014 Lausanne.

Téléphone 021/ 316 40 50

Fax 021/ 316 40 52

E-mail La.Gazette@chancellerie.vd.ch

Surcharge et pénibilité du travail au CHUV: précisions de la DAP

La délégation de l'Assemblée du personnel du CHUV (DAP) tient à apporter plusieurs précisions au sujet de l'article paru en page 1 dans *La Gazette* N° 39 du 17 mai dernier, intitulé «73 postes nouveaux au CHUV».

«En octobre écoulé, suite aux manifestations de la fonction publique, M. Rochat, chef du Département de la santé et de l'action sociale, avait demandé à une commission paritaire personnel/direction un rapport sur la surcharge et la pénibilité du travail au CHUV. Remis à M. Rochat le 18 janvier écoulé, ce rapport est décisif et son constat est lourd.

S'il est vrai que ce rapport mentionne le fait que le tra-

vail au CHUV est devenu plus contraignant en raison de la lourdeur des cas et de l'accroissement du nombre des patients, ces deux raisons n'y sont évoquées que secondairement. La cause première de l'augmentation de la pénibilité du travail au CHUV réside en l'application des mesures d'économie d'Orchidée, mesures qui ont prélué à la dégradation de la prise en charge et de la sécurité des patients.

Une autre difficulté très importante relevée par les auteurs du rapport est celle de la non-reconnaissance du travail de nuit, du travail en locaux borgnes, des piquets-gardes... Tant que ces problèmes seront négligés (c'est le cas par exem-

ple des garderies: il n'existe aucune structure spécifique) ou prétendument résolus par une (maigre) compensation en argent (comme pour le travail de nuit), les solutions admises par le Conseil d'Etat seront rapidement décevantes.

La DAP, au sein de la commission paritaire, s'est astreinte à une réflexion globale, portant sur l'immédiat et sur le long terme, celui-ci validant celui-là. Amputer le rapport de la commission paritaire de l'un ou l'autre volet comme l'a fait le Conseil d'Etat aurait demandé que soient exposées parallèlement les conséquences prévisibles.»

Pour la DAP,
Michèle Thonney Viani

Le Bureau de la médiation à votre service

Les services qui désirent informer le public de l'existence d'un Bureau cantonal de médiation administrative peuvent commander des prospectus par mail, fax ou téléphone.

Véronique Jobin, médiatrice (en photo) et Florence Fasola, secrétaire, sont à disposition pour vous renseigner plus précisément sur le rôle du bureau, que ce soit par des entretiens informels ou des séances d'information.

Ses prestations

Le Bureau cantonal de médiation administrative est ouvert à toutes les personnes, indépendamment de leur domicile ou de leur nationalité, qui désirent exposer un problème qu'elles rencontrent avec l'Administration cantonale vaudoise. Précisons que les relations de travail, les



litiges entre les fonctionnaires et autres employés de l'Etat et les autorités ne sont pas de la compétence du bureau.

Son fonctionnement

Les services du Bureau cantonal de médiation administrative sont gratuits. Le bureau reçoit sur rendez-vous.

Une permanence téléphonique est ouverte du lundi au vendredi de 9h30 à 13h

au 021/351 26 91.

Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser à: Bureau cantonal de médiation administrative, place Riponne 5, Case postale 139, 1000 Lausanne 17.

Fax 021/351 26 92; e-mail: contact@mediation-vaud.ch; site Internet: www.mediation-vaud.ch

Le Bureau de la médiation sera fermé du 26 juillet au 9 août.

Le rendez-vous d'été de l'Académie de musique

A Lausanne, du 26 juillet au 2 août, l'Académie illustrera une fois de plus une formule ouverte traditionnellement au public: offrir sur une semaine un enseignement dispensé par des maîtres de haut niveau à des élèves de haut niveau.

L'Académie de Lausanne a 15 ans cette année. En 1991, elle a opéré une mue importante. Devenue Académie de sonates pour violon et piano, elle bénéficie aujourd'hui d'une excellente notoriété internationale. Fondation privée indépendante, elle est accueillie chaque année par le Conservatoire de Lausanne, qui met studios et salle de concerts à sa disposition.

Une semaine pour donner le meilleur de soi-même

Une semaine, c'est court: chaque duo d'élèves met à profit chaque minute passée avec les maîtres. De l'aveu de beaucoup d'entre eux, ce séjour demeure un souvenir lumineux et riche. Tout concourt, en réalité, pour faire de cette semaine un moment d'exception, et c'est aussi vrai pour celles et ceux qui prennent le temps de s'asseoir, par une chaude journée d'été, dans la Salle du Conservatoire, pour écouter et regarder ces musiciens, tendus vers le même but: donner le meilleur d'eux-mêmes, parvenir à ce point presque parfait de l'interprétation où semble se réaliser l'équilibre entre l'intelligence de l'œuvre et l'émotion.

Amoyal et Gililov: d'extraordinaires «passeurs»

Qu'est-ce qui fait la qualité de cette Académie? Lorsqu'on aura vu à l'œuvre le violoniste Pierre Amoyal et le pianiste Pavel Gililov, on ne se posera plus la question: à leurs qualités d'interprètes, les deux hom-



La volée 1998 de l'Académie. De g. à dr. assis: Micheline Lawton, Pavel Gililov et Pierre Amoyal.

mes ajoutent des vertus assez rares pour être soulignées: leur extrême attention, leur grande qualité d'écoute, une générosité de conseils qui allie rigueur, patience et chaleur humaine. Pas de doute: ils sont l'un et l'autre d'extraordinaires «passeurs». Avec les ans, la réputation, le travail exigeant, les qualités artistiques, pédagogiques et humaines de Pierre Amoyal et de Pavel Gililov ont eu pour effet d'attirer des candidats dont le niveau est de plus en plus élevé.

Un accueil de qualité

Les dossiers de candidature – les candidats doivent former un duo déjà constitué – parviennent du monde entier, de près de 30 pays différents. L'enseignement est offert à titre gracieux aux élèves, qui doivent se charger des frais de leur voyage et de leur séjour.

Un autre élément joue un rôle important dans l'attractivité de cette Académie: les conditions de travail. Le Conservatoire de Lausanne offre un cadre d'une qualité largement saluée aujourd'hui. Ces conditions

exceptionnelles représentent un atout de poids dans la renommée de l'Académie; réciproquement, c'est le rayonnement du Conservatoire sur le plan international qui s'en trouve renforcé.

Au confort remarquable offert par le Conservatoire, s'ajoute une organisation minutieuse sur laquelle règne la figure rayonnante et maternelle de Micheline Lawton, qui veille à la planification des cours et vient à bout de tous les problèmes. Elle est l'âme, elle est la mère, elle est l'inspiratrice. Elle veille tel le guetteur du phare sur les élèves comme sur les maîtres. Sans elle, l'Académie ne serait pas ce qu'elle est.

Un cadeau inestimable

Il arrive que l'Académie nous offre une révélation. Cela fut le cas lors de l'édition 1997: le coup de foudre fut unanime pour le violoniste Denis Goldfeld, qui constituait un duo avec son frère Vadim. Ils dominèrent l'ensemble des candidats de la tête et des épaules. Ô bonheur, ils revinrent en 1998. Le duo était encore meilleur. A l'évidence, Denis Goldfeld constituait une révélation de niveau international. Et l'Académie offre un rapport de proximité entre l'assistance, les maîtres et les élèves tel que l'émotion suscitée par l'interprétation des frères Goldfeld était palpable.

Un cadeau est traditionnellement offert au public, en clôture de l'Académie: c'est le concert des lauréats, donné au Conservatoire, ainsi que le concert des maîtres, donné au Métropole.

Loin d'être une manifestation organisée sous une bulle hermétique pour une élite, l'Académie de musique de Lausanne a donc réussi son pari de s'imposer comme un moment de très haute qualité en contact permanent et étroit avec le plus large public. Un rendez-vous à ne pas manquer.

Brigitte Waridel

Concert des lauréats: dimanche 1er août, à 16h, Grande Salle du Conservatoire. Entrée libre.

Concert des maîtres: lundi 2 août, 19h, Métropole. Entrée libre.



Denis et Vadim Goldfeld, révélations de l'Académie en 1997 et 1998.

Bulletin des postes vacants

Les postes présentés dans ces pages sont réservés en priorité à des candidats internes à l'administration cantonale vaudoise
Ils sont ouverts indifféremment aux femmes et aux hommes

Réf.	Fonction	Description
1621	Spécialiste informatique B cl. 26-28 100%	Activité: vous êtes chargé d'assister les enquêteurs (technique et analyse) lors de la préparation des opérations et pendant celles-ci, de former les spécialistes internes et d'assurer la maintenance des moyens et la mise à jour (hard et soft). Indispensable: titre universitaire ou diplôme ETS ou diplôme fédéral d'informaticien de gestion ou équivalent. Pratique de 5 ans. Maîtrise du PC, très bonnes connaissances des systèmes d'exploitation (Windows NT, Linux, Unix et Macintosh). Pas d'inscription au casier judiciaire et discrétion.
1612	Ingénieur C Adjoint au chef de la Station de protection des plantes cl. 22-25 100%	Activité: rédaction et diffusion d'informations concernant la protection des grandes cultures, enseignement dans le cadre de l'école d'agriculture, gestion des autorisations de traitement liées aux prestations écologiques et contrôle des parasites et maladies des cultures. Indispensable: ingénieur diplômé en agriculture EPF ou ETS avec 3 ans de pratique. Expérience de la pratique agricole, bonnes connaissances des grandes cultures et/ou de la protection phytosanitaire, connaissances de l'allemand et de l'informatique. Autonomie, flexibilité et esprit d'équipe. Lieu de travail: Moudon.
1611	Inspecteur de direction cl. 22-25 100%	Activité: vous êtes chargé de la clientèle VIP de l'ECA et de la gestion partielle des assurances du portefeuille de l'Etat de Vaud. Vous participez également à l'élaboration et à la conception des produits et vous apportez votre soutien au chef de service dans la gestion des dossiers. Indispensable: CFC d'employé de commerce avec pratique de 12 ans dont au moins 2 ans dans le secteur de l'assurance choses. Avoir le brevet fédéral en assurances et de très bonnes connaissances de la branche Option A «choses et patrimoine». Ce poste exige une bonne présentation, de l'entregent et la capacité à traiter avec la clientèle.
1619	Greffier substitut D cl. 22-25 Greffier substitut A cl. 27-31 50%	Activité: collaborateur personnel du juge, le greffier substitut l'assiste en audience et rédige des arrêts. Il instruit lui-même certaines affaires, par délégation, ce qui inclut la préparation de rapports ou de projets. Indispensable: greffier substitut A: brevet d'avocat; greffier substitut B: doctorat en droit; greffier substitut C: licence en droit avec pratique professionnelle de 3 ans; greffier substitut D: licence en droit. Lecture de l'allemand juridique et rédaction aisée.
1622	Greffier-substitut du Tribunal de prud'hommes de Lausanne Rétribué à l'heure Env. 200 h par année	Activité: vous secondez le greffier dans ses tâches administratives. Activité occasionnelle (quelques heures par semaine), parfois en dehors des heures de travail habituelles (le soir), présence indispensable lors des vacances du greffier. Indispensable: des connaissances juridiques seraient très appréciées. Adresse: Monsieur le Président du Tribunal de prud'hommes de Lausanne, pl. de la Cathédrale 12, 1014 Lausanne. Rens.: M ^{me} M.-Cl. Etégnny, tél. 021/312 49 58.
1618	Educateur A ou B cl. 15 à 20 83%	Activité: vous assumez dans une petite équipe la prise en charge, en internat scolaire, d'enfants et adolescents sourds et malentendants. Indispensable: diplôme d'éducateur spécialisé ou titre jugé équivalent, capacités à communiquer, bon esprit d'équipe, d'initiative et sens des responsabilités. Intérêt pour les problèmes liés à la surdité et pour les activités sportives.

Bureau des ressources humaines

Ch. de Mornex 38 1014 Lausanne Tél. 021/316 29 20 Fax 021/316 29 23
Heures d'ouverture: 8 h - 12 h et 13 h 30 - 17 h.

1608	Secrétaire cl. 15-18 100%	<p>Activité: vous assumez le secrétariat pour plusieurs personnes: correspondance, tenue d'agendas, préparation et suivi des dossiers concernant la recherche, la formation, les examens, ainsi que renseignements et accueil.</p> <p>Indispensable: CFC de commerce ou titre jugé équivalent avec pratique de 6 ans, maîtrise de l'informatique, orthographe sûre et aisance rédactionnelle. Parfaites connaissances orales et écrites d'anglais. Bonnes connaissances orales et écrites d'allemand. Sens de l'organisation, autonomie, sens des responsabilités et précision.</p> <p>Spécificité: voir FAO du mardi 6 juillet 1999.</p>
1614	Surveillant spécialiste A cl. 15-17 100%	<p>Activité: vous secondez et assistez le responsable de l'entretien des bâtiments. Cette fonction fait appel à vos compétences techniques dans divers domaines: électricité, eau, toiture, chauffage, ventilation, etc.</p> <p>Indispensable: CFC requérant au moins 3 ans d'apprentissage ou titre jugé équivalent. Doit être titulaire du diplôme de surveillant et d'une pratique de 9 ans. Connaissances approfondies dans le domaine de l'entretien de la maintenance. Nationalité suisse, casier judiciaire vierge, permis de conduire et connaissances informatiques.</p>
1615	Contrôleur d'impôts C cl. 14-16 ou Contrôleur d'impôts B cl. 17-19 100%, 2 postes	<p>Activité: vous taxez les dossiers de contribuables personnes physiques. Vous appliquez les lois fiscales en vigueur, vous êtes en contact avec les contribuables ou leurs mandataires.</p> <p>Indispensable: pratique professionnelle de 3 ans environ en qualité de contrôleur d'impôts C, respectivement D ou CFC de commerce et expérience de 6 à 9 ans environ dans des activités comptables, bancaires ou fiscales, ou encore le brevet fédéral de comptable.</p>
1609	Concierge A cl. 14-16 100%	<p>Activité: vous exécutez de petites réparations de serrurerie, sanitaire et électricité, répartissez et organisez les travaux accomplis par le personnel auxiliaire. Vous surveillez également l'immeuble et ses abords.</p> <p>Indispensable: CFC d'un métier du bâtiment et pratique de 8 ans dont 4 en qualité de concierge professionnel, ou activité de 14 ans dont 4 comme concierge professionnel. Sens de l'initiative et du contact.</p> <p>Lieu de travail: Vevey.</p>
1613	Surveillante A cl. 12-14 100%	<p>Activité: contribution au maintien de la sécurité publique en assurant la surveillance et le maintien en détention.</p> <p>Indispensable: CFC requérant au moins 3 ans d'apprentissage avec pratique de 3 ans. Nationalité suisse, casier judiciaire vierge et permis de conduire. Esprit d'équipe, sens des responsabilités et connaissances de l'informatique.</p> <p>Lieu de travail: Lonay.</p>
1617	Employé d'administration cl. 10-12 100%	<p>Activité: au sein d'une petite équipe, vous effectuez tous travaux administratifs d'un registre foncier exigeant de l'initiative et de l'indépendance sur la base d'instructions générales</p> <p>Indispensable: CFC d'empl. de commerce et formation dans le domaine du registre foncier.</p> <p>Souhaité: connaissance de Word et d'Excel sur PC, ainsi que du logiciel Capitastra spécifique au registre foncier. Esprit d'équipe, sens de l'organisation et précision.</p> <p>Lieu de travail: Orbe.</p>
1620	Employé d'administration cl. 10-12 100%	<p>Activité: gestion et suivi des dossiers du greffe civil.</p> <p>Indispensable: CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent, maîtrise de l'informatique et expérience du milieu juridique, plus précisément de la procédure civile vaudoise. Ce poste exige organisation, précision et rapidité.</p> <p>Lieu de travail: Moudon.</p>
1610	Chauffeur poids lourds des RN cl. 9-11 100%	<p>Activité: très variée. Vous conduirez des camions, des balayeuses, des cureuses et d'autres engins spéciaux dans le cadre de l'entretien des routes et des autoroutes, vous êtes également prêt à prendre part à l'entretien des véhicules et à être intégré à un système de piquet, spécialement pendant la saison hivernale.</p> <p>Indispensable: être âgé de 20 ans au moins, permis de conduire poids lourds et remorque.</p> <p>Souhaité: pratique prof. d'env. 3 ans, connaissance éventuelle des engins de voirie.</p> <p>Lieu de travail: habiter dans un rayon d'environ 12 km et 15 min. max. du centre d'entretien de Rennaz.</p>



Les décisions de la quinzaine

Dans cette rubrique sont présentées sous forme succincte les décisions prises par le Conseil d'Etat au cours de la quinzaine écoulée. Elles sont classées par département. Les objets dépendant de la présidence ou relevant des compétences de plusieurs départements sont placés en tête. Les références en italique au bas de chaque résumé indiquent où s'adresser pour obtenir des informations plus complètes.

DIRE

Département des institutions et des relations extérieures

Asile: propositions vaudoises à la Confédération

Le 1^{er} juillet s'est tenue à Berne la Conférence nationale sur l'asile, à laquelle les représentants des différents gouvernements cantonaux ont été conviés. L'autonomie des cantons en matière d'asile n'existant pas puisqu'ils ne font qu'appliquer les directives fédérales, le gouvernement vaudois a jugé essentiel, non seulement de donner sa position sur les questions évoquées à Berne, mais également de formuler une proposition d'aide au retour et une offre d'ouverture d'un centre de pré-requérants au Mont-sur-Lausanne. En outre, le Conseil d'Etat se prononce contre l'interdiction de travailler des requérants, dont le désœuvrement a un impact négatif sur la population résidente et engendre de la délinquance.

Claude Ruey, conseiller d'Etat en charge de l'asile, 021/316 40 62

Réforme de l'organisation judiciaire: découpage des quatre tribunaux d'arrondissement

Alors que le Parlement a avalisé la création des quatre tribunaux d'arrondissement, c'est au gouvernement qu'il revient de décider du découpage desdits arrondissements et de leur siège, sur proposition du Tribunal cantonal. D'un commun accord, l'Exécutif et la Justice se sont prononcés en faveur de la répartition des districts que proposait le rapport Bersier-Jomini. Elle correspond en effet à celle des Offices d'instruction pénale, en vigueur depuis de nombreuses années et qui fonctionne à satisfaction. Les quatre tribunaux d'arrondissement auront siège à Lausanne, Vevey, Nyon et Yverdon.

Claude Ruey, conseiller d'Etat, 021/316 40 62

Visites d'enfants à leurs parents détenus: problème résolu

Le problème des visites d'enfants à leurs parents détenus dans un établissement de détention préventive est désormais résolu. Les enfants ont, depuis le début de l'année, la possibilité de rencontrer leurs parents incarcérés dans toutes les prisons du canton dans des conditions d'encadrement et dans un cadre garantissant la qualité de la visite. C'est ce que précise le Conseil d'Etat en réponse à une question de Mme la députée Romang. Chaque établissement dispose en effet d'un cadre adéquat. Une convention entre le patronage, les prisons et les juges règle les modalités et l'organisation des visites des enfants dont les parents sont en détention préventive.

André Vallotton, chef du Service pénitentiaire, 021/316 48 02

DINF

Département des infrastructures

Aéroport de Lausanne - Blécherette: 1,8 millions pour moderniser les installations

Si le Grand Conseil l'accepte, l'Etat accordera une contribution de 1,8 million de francs à la société de l'aéroport de la région lausannoise «La Blécherette» SA (ARLB) pour l'aménagement de la piste. Il s'agit d'une aide exceptionnelle et unique de l'Etat, résultant d'engagements pris en 1991.

Philippe Biéler, chef du Département des infrastructures, 021/316 70 01
Vincent Krayenbühl, chef du Service des transports, 021/316 73 73

Révision du plan directeur cantonal

Le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil de lancer la révision du plan directeur cantonal. Cet instrument qu'il veut souple et opérationnel renforcera l'efficacité de l'action publique pour toutes les activités qui ont des effets sur l'organisation du territoire. Le gouvernement propose que les objectifs fondamentaux de cette révision respectent les principes du développement durable et qu'une commission extraparlamentaire soit désignée. La volonté est qu'à la fin de la législature, le Canton de Vaud soit doté d'un nouveau plan.

Philippe Biéler, 021/316 70 01 ou Georges Grosjean, adjoint au SAT, 021/316 74 13

DEC

Département de l'économie

Elimination de la rage en Suisse: le Canton prendra tout de même des mesures préventives

Sachant que la Suisse a officiellement acquis, en 1999, le statut de région exempte de rage, une modification d'une ordonnance fédérale est intervenue pour supprimer l'obligation de vacciner les chiens. Les milieux vétérinaires percevant mal

cette décision, le Conseil d'Etat prendra, au moyen d'un arrêté, quelques mesures visant à promouvoir la prévention. Cela tout en restant dans le cadre de la législation fédérale.

Pierre-Alain de Meuron, vétérinaire cantonal, 021/316 38 78

Politique agricole 2002: mise en vigueur rétroactive de cinq règlements d'application

Afin d'appliquer la nouvelle politique agricole fédérale PA 2002, le Conseil d'Etat a mis en vigueur, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1999, cinq règlements concernant les paiements directs versés dans l'agriculture, les contributions d'estivage, les contributions à la culture des champs, l'élevage, ainsi que la terminologie agricole et la reconnaissance des formes d'exploitation.

Olivier Dunant, chef du Service de l'agriculture, 021/316 61 98

Reprise de domaines agricoles: un arrêté cantonal transitoire pour une aide forfaitaire

Le Conseil d'Etat a adopté un arrêté cantonal transitoire qui permettra au Conseil d'administration de la Fondation d'investissement rural (FIR) de continuer d'octroyer aux agriculteurs des prêts sans intérêts lors de la reprise en propriété de domaines agricoles. Le maintien d'une telle mesure doit permettre aux agriculteurs vaudois de ne pas péjorer leur structure d'endettement, en dépit des mesures fédérales plus restrictives découlant de l'application de PA 2002, et d'améliorer ainsi leur compétitivité économique à l'échelle de l'Union européenne.

Olivier Dunant, chef du Service de l'agriculture, 021/316 61 98

Unification de la réglementation du commerce itinérant: projet clair mais insuffisant

En réponse à une consultation du Département fédéral de l'économie, relative à l'avant-projet de loi fédérale visant à unifier en Suisse la réglementation applicable au commerce itinérant (colportage et voyageurs de commerce), le Conseil d'Etat salue la clarté du projet. Selon lui, il conviendrait cependant d'étendre son champ d'application à l'ensemble du commerce itinérant et de tenir compte des nouvelles méthodes de vente (téléphone, Internet). Il estime, en outre, qu'il serait judicieux de prévoir des sanctions civiles et pénales contre les contrevenants.

Anne-Lise Moullet, chef de l'Office cantonal de la police du commerce, 021/316 46 01

Feu bactérien: le Canton met sur pied une lutte préventive

Afin d'engager une lutte préventive contre le feu bactérien – grave maladie détruisant les arbres fruitiers et les arbustes ornementaux ou sauvages – le Conseil d'Etat a décidé que des professionnels cantonaux et communaux de l'arboriculture, de l'horticulture et de l'agriculture seront formés pour pouvoir identifier ce danger qui n'a, pour l'instant, pas encore atteint notre canton. Le gouvernement veut ainsi devancer l'avance du front de la maladie par des contrôles efficaces, afin d'éviter une action curative coûteuse. La Confédération subventionne ces mesures à raison de 50% dans les zones indemnes, le Canton participant à

raison de 30% et les communes se répartissant le solde.

Olivier Dunant, chef du Service de l'agriculture, 021/316 61 98

DSE

Département de la sécurité et de l'environnement

La police de Chavannes-près-Renens exercera la police de la circulation

Le Conseil d'Etat a répondu favorablement à la demande de la Municipalité de Chavannes-près-Renens qui souhaitait que son corps de police, actuellement en catégorie II RLVC, accède au rang supérieur. La loi vaudoise sur la circulation routière définit cinq catégories de collocation des communes qui sont soumises à autorisation du Conseil d'Etat. Le gouvernement a estimé que le corps de police de cette commune répondait aux conditions d'accès à la catégorie demandée.

Jacques-H. Buchet, police cantonale, 021/644 80 21

Redevance sur le trafic des poids lourds: réponse aux deux consultations fédérales

Le Conseil d'Etat est globalement favorable à l'ordonnance réglant la RPLP soumise en consultation par la Confédération. Dans sa réponse aux Conseillers fédéraux Moritz Leuenberger et Kaspard Villiger, il souligne que l'application des dispositions régissant le transport par route demandera un effort accru des polices cantonales en matière de sécurité notamment et accueille donc favorablement l'introduction de l'article 45 dans la LRPL. Il demande par ailleurs que les bus destinés au transport d'écoliers soient ajoutés à la liste des véhicules exemptés de la redevance.

Quant à la consultation sur le doublement de la redevance forfaitaire sur le trafic des poids lourds, le Conseil d'Etat n'a pas de remarque à formuler; cette ordonnance prévoit de transposer linéairement le doublement de la redevance actuelle pour alimenter le fonds de financement pour les grands projets ferroviaires.

Jean-Jacques Rège, chef du service des automobiles et de la navigation, 021/316 88 01

DFIN

Département des finances

Règles applicables à l'obtention et à l'utilisation de subventions fédérales

Un postulat du député François Marthaler invite le Conseil d'Etat à fixer, pour tout projet de décret et dans un article particulier, les règles applicables à l'obtention et l'utilisation de subventions fédérales. Dans un but de transparence sur les financements de tiers, le Conseil d'Etat modifiera la présentation des projets de décret pour les investissements, conformément à l'argumentaire développé par le postulant. Par contre, il ne lui

apparaît pas opportun de modifier fondamentalement la comptabilisation en vigueur pour les investissements et les amortissements, étant donné qu'elle est conforme au cadre légal ainsi qu'à la pratique des collectivités publiques.

Eric Birchmeier, Service des Finances, 021/316 29 13

L'Administration cantonale des impôts modernise ses structures

Le Conseil d'Etat a adopté le projet d'organisation de l'Administration cantonale des impôts (ACI) présenté sous l'enseigne d'«Harmonie 2006». Il s'agit d'une vision stratégique fixant l'organisation du service pour les 7 années à venir. Divisée en trois étapes, cette réorganisation est aujourd'hui bien engagée par l'élaboration de plans directeurs organisationnel, informatique et financier ainsi que par l'octroi, par le Conseil d'Etat, de 19 postes supplémentaires. Le gouvernement entend ainsi fournir les moyens techniques et humains pour entreprendre la modernisation du service et réaliser l'harmonisation fiscale (2001).

Jean-Marie Brandt, Administration cantonale des impôts, 021/316 20 42

Réponse à l'interpellation Mailbach sur le report des économies fédérales sur le Canton de Vaud

Le 7 juin 1998, le peuple et les cantons ont approuvé à une large majorité l'arrêté fédéral instituant les mesures visant à équilibrer le budget de la Confédération, plus communément appelé «Objectif budgétaire 2001». Le montant total d'économies de 500 millions de francs d'économies à réaliser jusqu'en 2001 a été déterminé en accord avec les cantons. En réponse à une interpellation du député Olivier Mailbach demandant des précisions sur les conséquences pratiques de ces économies, le Conseil d'Etat rappelle que la contribution du Canton de Vaud est estimée à fr. 29,4 mios pour 2000 et fr. 40,1 mios pour 2001. Les principaux secteurs affectés par ces mesures sont les transports publics, les contributions cantonales à l'AVS et les bourses d'études.

Eric Birchmeier, Service des finances, 021/316 29 13

Rapport sur le postulat Marthaler: plus de transparence sur les financements de tiers

Le postulat invite le Conseil d'Etat à fixer, pour tout projet de décret et dans un article particulier, les règles applicables à l'obtention et à l'utilisation de subventions fédérales. Dans un but de transparence sur les financements de tiers, le Gouvernement modifiera la présentation des projets de décrets pour les investissements, conformément à l'argumentaire développé par le postulant. Par contre, il ne lui apparaît pas opportun de modifier fondamentalement la comptabilisation en vigueur pour les investissements et les amortissements, étant donné qu'elle est conforme au cadre légal ainsi qu'à la pratique des collectivités publiques.

Erci Birchmeier, Service des finances, 021/316 29 13

Incendie du centre de protection civile de Chavannes-près-Renens

Le Conseil d'Etat condamne cet acte criminel

Le Conseil d'Etat est profondément choqué par l'incendie qui a intentionnellement rendu inutilisable le centre de protection civile de Chavannes-près-Renens. Il condamne vivement cet acte criminel qui porte atteinte à l'accueil digne et humain qu'il veut réserver aux réfugiés de la guerre du Kosovo.

Face au drame que subissaient les Albanais du Kosovo et en prévision de leur arrivée en Suisse, le Conseil d'Etat a pris les devants en imposant aux communes, le 12 avril dernier, de mettre à leur disposition les centres de protection civile.

Le Conseil d'Etat était conscient que l'hébergement dans des centres PCi ne constituait pas un accueil optimum mais, vu l'extrême difficulté à trouver des locaux en surface, il n'avait pas d'autre solution pour répondre sans délai à la demande de la Confédération. Pour offrir un lieu de vie plus confortable, il avait précisé que les abris ne seraient utilisés qu'à la moitié de leur capacité d'hébergement.

Le 16 avril dernier, tenant compte de l'effort déjà accompli par certaines communes, le Conseil d'Etat informait 29 autorités communales que leurs centres PCi seraient sollicités dans un délai donné. Après Bussigny, Pully, Blonay et Lutry, Chavannes-près-Renens devait accueillir une trentaine de réfugiés et le centre PCi avait été préparé en conséquence.

En raison de l'incendie criminel du 4 juillet dernier, la FAREAS a été contrainte dans l'urgence à accueillir ces gens dans ses autres lieux d'hébergement et ceci en dépit du souhait du gouvernement d'éviter de trop charger les centres d'accueil.

Le Conseil d'Etat regrette vivement que cet acte criminel pénalise la qualité de l'hébergement de réfugiés qui ont déjà vécu des situations dramatiques chez eux; cet acte, non seulement insulte des gens en quête d'une protection légitime mais porte atteinte à la politique d'accueil du canton, basée sur la solidarité et le respect.

(Com.)



L'homme aux poupées

Ce récit-témoignage, publié aux éditions d'en bas, est la rencontre de deux hommes, Daniel Gonthier, éducateur à Eben-Hézer et Willy Fruttiger dit «Frufru». Et une leçon de vie.



DANIEL GONTHIER/SP

Willy Fruttiger vit l'originalité de ses désirs – son amour des poupées par exemple – ou le droit de reconstruire sa vie

Entre sociologie et journal intime, *L'homme aux poupées* retrace les péripéties de Willy Fruttiger entre institutions et places de travail. Mais il n'est pas que l'œuvre de Fruttiger. Derrière celle-ci se cache un autre auteur en la personne de Daniel Gonthier. Travaillant à Eben-Hézer comme éducateur à la fin des années 70, Gonthier y rencontrera le héros de son mémoire de recherche, rédigé dans le cadre de l'Institut d'études sociales de Genève. De mémoire l'étrange histoire de «Frufru» sera par la suite publiée sous le nom de *L'homme aux poupées*, avant la disparition de l'éducateur-auteur, atteint du sida et décédé le 4 août 1995, à l'âge de 44 ans.

L'effet miroir

Réalisé sous forme d'interviews, ce récit tient parfois plus du sociologique, voire du documentaire que du romanesque. De toute évidence, le propos de l'auteur n'est pas tellement de nous divertir mais de nous présenter un personnage dont la portée est tout sauf fictionnelle. D'ailleurs, si Willy nous étonne et nous émeut, c'est bien parce qu'il nous ressemble un peu avec ses doutes et ses colères, ses peurs et surtout sa difficulté à s'adapter à notre société. Ainsi Willy nous renvoie au fil de ses pensées des questions essentielles touchant à notre mode de vivre contemporain, à la valeur du travail par exemple ou encore à notre rythme de vie insensé, dédié à la seule superproduction,

à notre environnement encombré de bruit, de confort et de voitures.

Willy Fruttiger est donc un personnage aux questions naïves et pourtant légitimes, parfois déconcertantes de gravité. Classé comme «minus habens» dès sa naissance, plus vulgairement de «débile mental», Willy s'est cru orphelin jusqu'à l'âge de dix ans, lorsque son père lui adresse un petit colis.

Toute sa vie, l'enfant tentera de se rappeler des bribes de son enfance, de sa famille qu'il n'a presque pas connue. Originaire du Locle, Willy y retournera plus tard pour y travailler. D'abord placé au Foyer Gardien d'Estavayer, l'enfant «à la face de singe», dixit son propre père, rejoindra ensuite l'institution d'Eben-Hézer, la «pierre de secours» qui tombe à point nommé, où il y vivra ses meilleures années. C'est là que Willy se retrouvera dans le dortoir des idiots et qu'il développera un amour inconsidéré pour les animaux, en particulier pour les cochons. Une fois adulte, le jeune homme sera ballotté de ferme en ferme, de chantier en chantier afin de se rendre autonome. Commence alors pour ce nomade une vie d'errance, à la recherche de soi, d'une plus grande stabilité.

Intelligence du cœur et de l'esprit

L'histoire de Willy prouve si besoin est qu'un être qui ne connaît ni l'amour, ni la réussite se doit d'être considéré à part entière, que son expérience est une profonde source d'enrichissement pour qui veut bien se donner la peine d'y réfléchir. Ainsi malgré son handicap, Willy Fruttiger nous donne la plus belle des leçons: celle de croire qu'il existe toujours un futur meilleur, une possibilité de se reconstruire dans un semblant de paix et d'harmonie. Son récit est aussi une ode à la liberté, à la lutte pour la reconnaissance de soi et de l'autre, une autre vision de notre pays, de nos institutions. A lire et à méditer...

Sylvie Zoëll, enseignante, membre du comité de lecture de La Gazette

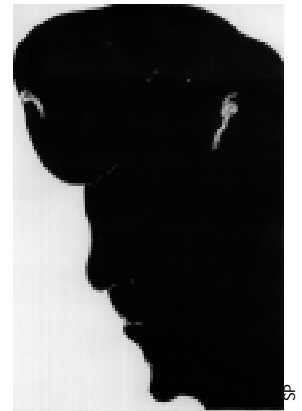
L'homme aux poupées de Willy Fruttiger et Daniel Gonthier, Editions d'en bas (nouvelle édition 1998).



Noir, mais encore

Au Musée des arts décoratifs de Lausanne, le noir se décline en nuances.

Le thème de la couleur a déjà fait l'objet de plusieurs expositions au Musée des arts décoratifs (1996 et 1997). Aujourd'hui, il s'intéresse au noir dans la création visuelle contemporaine: graphisme et illustration, design textile et d'objets, mode, création de bijoux ou encore céramique. Recouvrant la période de 1980 à nos jours, les pièces présentées sont l'œuvre de créateurs suisses, européens, américains et japonais. Des textes et des lettres d'écrivains, d'artistes, de philosophes et de théoriciens traitant de la couleur noire, des définitions et des expressions populaires font partie intégrante de l'exposition. Les dictons et expressions courantes nous prouvent à quel point nous côtoyons le noir dans notre quotidien: le roman noir, le marché noir, manger du pain noir, broyer du noir, acheter au noir, etc.



Prophètes et charlatans, 1985-1990: encre sur papier d'Etienne Delessert

A déguster après *un petit noir...*

D.G.

Noir Nero Black Schwarz, Musée des arts décoratifs de Lausanne, av. Villamont 4, jusqu'au 9 septembre. Ma-di: 11h-18h.

Journaux croqués d'Olivier Sillig

Scénariste, réalisateur et écrivain, Olivier Sillig a constitué un journal en images des personnes rencontrées au hasard du quotidien. La Commission d'animation culturelle du CHUV présente jusqu'au 29 juillet les reproductions de quelque 500 croquis. Et en parallèle, deux courts métrages: *Umbo et Samuel* (1995) et *Samb et le Commissaire* (1997).

Renseignements auprès de: Caroline de Watteville, tél. 021/314 18 17.